

Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1817

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) pour la requalification des espaces extérieurs - Attribution du marché à la suite d'un appel d'offres restreint**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2002-0869 en date du 4 novembre 2002, le conseil de Communauté a autorisé le lancement de l'appel d'offres restreint, conformément à l'article 74-II-3° du code des marchés publics pour l'attribution du marché d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs du quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, le 20 février 2004, a classé première l'offre de l'entreprise Procobat pour un montant de 188 968 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 74-II-3° du code des marchés publics ;

Vu ses délibérations n° 2002-0739 et 2002-0869, respectivement en date des 23 septembre et 4 novembre 2002 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission d'appel d'offres en date du 20 février 2004 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs du quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin et tous les actes contractuels s'y référant, avec l'entreprise Procobat pour un montant de 188 968 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 705 le 23 septembre 2002 pour la somme de 26 439 026 € en dépenses et 17 716 504 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 231 510 - opération n° 0705 - fonction 0824 - centre budgétaire 6 500 - centre de gestion 572 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,